

PROWL EXPERT

AMM n°8900681

**Herbicide céréales, maïs, soja, tournesol,
pois protéagineux, féveroles, tabac,
cultures légumières, PPAM, porte-graine.**

FICHE D'IDENTITÉ

Composition	pendimethaline 400g/L
Formulation	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)
Température de stockage recommandée	-5°C à 35°C
Densité	1.1
pH	env. 6,5 - 8,5 (22 °C)
Délai avant rentrée	48h
Code UFI	4DH9-4KD0-Y005-PE7P
Classement	Attention

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus
EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylylidine.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH09



SGH08

DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide à large champ d'activité, efficace sur de nombreuses dicotylédones et diverses graminées. Utilisé en pré-semis, pré-plantation, pré-levée ou post-levée précoce (suivant la culture concernée), cet herbicide est sélectif des cultures listées dans le tableau des usages autorisés.

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures (plein champ)	Doses	nbre d'application*	stade d'application	DAR	ZNT aqua (DVP)	DSPPR
Blé (uniquement blé et triticale)	2,5 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 13	F (BBCH 13)	50 (dont DVP 20)	3m
Orge	2,5 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 13	F (BBCH 13)	50 (dont DVP 20)	3m
Seigle	2,5 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 13	F (BBCH 13)	50 (dont DVP 20)	3m
Carotte, panais, persil à grosses racines, céleri-rave	2 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 14	F (BBCH 14)	20 (dont DVP 20)	3m

Céleri-Branche	2 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 13	F (BBCH 13)	20 (dont DVP 20)	3m
Choux : Choux à inflorescence, choux feuillus, choux pommés, choux rave	3L/ha	1/an	en pré-plantation uniquement	F (BBCH 00)	50 (dont DVP 20)	3m
Melon, potiron	3 L/ha	1/an	entre les stades BBCH 11 et BBCH 19 (a)	F (BBCH 19)	50 (dont DVP 20)	3m
Muguet	3L/ha	1/an	entre les stades BBCH 00 et BBCH 14	non applicable	50 (dont DVP 20)	3m
Pois protéagineux, féveroles et lupin, sur cultures de printemps uniquement	3L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 18	F (BBCH 18)	50 (dont DVP 20)	3m
Fève fraîche	2 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 13	F (BBCH 13)	50 (dont DVP 20)	3m
Pois écosés frais	3 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 13	F (BBCH 13)	50 (dont DVP 20)	3m
Pois-chiche de printemps uniquement	3 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 07	F (BBCH 07)	50 (dont DVP 20)	3m

Oignon, ail et échalote	3 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 14	F (BBCH 14)	50 (dont DVP 20)	3m
Salsifis	2 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 14	F (BBCH 14)	20 (dont DVP 20)	3m
Soja	2,3L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 07	F (BBCH 07)	50 (dont DVP 20)	3m
Tabac	3L/ha	1/an	- en pré plantation uniquement	non applicable	50 (dont DVP 20)	3m
Tomate-Aubergine	3L/ha	1/an	- en pré plantation uniquement	F (BBCH 00)	50 (dont DVP 20)	3m
Tournesol	3L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 07	F (BBCH 07)	50 (dont DVP 20)	3m
Porte-graines						
Porte-graine - concombre, cornichon et melon	0,8 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 08	non applicable	20 (dont DVP 5)	3m
Porte-graine - coloquinte, courgette, citrouille, oignon et potiron	1 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 08	non applicable	20 (dont DVP 5)	3m

Porte-graine - Luzerne, trèfle violet, trèfle incarnat, trèfle blanc, sainfoin, vesce de printemps, reine-marguerite et haricot	1,5 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 08	non applicable	20 (dont DVP 20)	3m
Porte-graine - carotte, persil, céleri, panais, coriandre, échalote, fenouil, lupin vivace, choux, cerfeuil, aneth, chicorées bisannuelles, pois de senteur, poireau et ciboulette	2 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 50	non applicable	20 (dont DVP 20)	3m
Porte-graine - graminées porte-graine fourragère, fève et luzerne	3 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 40	non applicable	50 (dont DVP 20)	3m
PPAM - non alimentaires						
PPAM-non alimentaires - Bleuet, chardon-marie, millepertuis perforé et pyrèthre de Dalmatie	3 L/ha	1/an	entre les stades BBCH 00 et BBCH 14	non applicable	50 (dont DVP 20)	3m
PPAM- non alimentaire - Pavot de Californie et gaude	2,5 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 07	non applicable	50 (dont DVP 20)	3m
PPAMC						
PPAMC - Coriandre, aneth, cerfeuil pour la consommation de feuilles	0,8 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 08	28	20 (dont DVP 5)	3m

PPAMC - Coriandre, aneth, cerfeuil pour la consommation de graines	0,8 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 08	90	20 (dont DVP 5)	3m
PPAMC - Onagre, angélique et livèche pour la consommation de racines	3 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 07	F BBCH 07)	50 (dont DVP 20)	3m
PPAMC - Persil	1,25 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 14	28	20 (dont DVP 20)	3m
PPAMC - origan, romarin, sarriette vivace en culture installée après coupe	1,5 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 14	28	20 (dont DVP 20)	3m
PPAMC - Ciboulette	2 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 14	42	20 (dont DVP 20)	3m
PPAMC - angélique, livèche production de feuilles	3 L/ha	1/an	jusqu'au stade BBCH 07	42	50 (dont DVP 20)	3m

(a) recommandations BASF : application de post plantation uniquement sur le passe-pied

*Nombre d'application : le fractionnement d'une dose homologuée en plusieurs applications n'est pas possible.

BASF déconseille l'utilisation du produit en post-levée des féveroles et lupins.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages « choux », « oignon », « PPAM » et sur onagre, angélique, livèche.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications à une dose d'emploi inférieure ou égale à 1 L/ha sur «

porte graine » et « PPAMC ».

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « carotte », « céleri-branche » et « salsifis » et pour les applications à une dose d'emploi supérieure à 1 L/ha et inférieure ou égale à 2 L/ha sur « porte graine » et « PPAMC ».

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « blé », « chou », « cultures florales et plantes vertes », « graines protéagineuses », « légumineuses potagères », « cucurbitacées à peau non comestible », « oignon », « orge », « haricots et pois écosés frais », « seigle », « soja », « tabac », « tomate », « tournesol », « PPAM – non alimentaires » et pour les applications à une dose d'emploi supérieure à 2 L/ha sur « porte graine » et sur « PPAMC ».

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Pour l'application du produit, utiliser un dispositif homologué pour limiter la dérive de pulvérisation des produits (se référer à la liste actualisée par note de service publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire), afin de limiter la dissémination de la pendiméthaline dans l'air.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

PROWL EXPERT à 2.5 l/ha en PS-PL, PS-PL à l'automne, Post-Levée

Adventice	PS-PL	PS-PL à l'automne	Post-Levée
Agrostis jouet-du-vent (Stade : pré-levée)	S	NC	NC
Agrostis jouet-du-vent	NC	NC	S
Alchémille des champs	MS	NC	MS
Arabette de Thalius	S	NC	S
Capselle bourse-à-pasteur	TS	NC	TS
Coquelicot	TS	NC	NC
Fumeterre officinale (Stade : jusqu'à 2 feuilles)	NC	NC	S
Fumeterre officinale	S	NC	NC
Galéopsis	S	NC	S
Jonc des crapauds	TS	NC	TS
Lamier amplexicaule	NC	S	NC
Lamier pourpre	S	NC	S

Adventice	PS-PL	PS-PL à l'automne	Post-Levée
Matricaire camomille	MS	NC	NC
Matricaire inodore	NC	MS	NC
Miroir de Vénus	TS	NC	TS
Myosotis des champs (Stade : jusqu'à 2 feuilles)	NC	NC	TS
Myosotis des champs	TS	NC	NC
Pensée des champs	S	NC	S
Pâturin annuel	TS	NC	NC
Pâturin commun	TS	NC	TS
Renoncule des champs	TS	NC	TS
Stellaire intermédiaire	TS	NC	TS
Vulpin des champs	MS	NC	MS
Véronique agreste	TS	NC	TS
Véronique de Perse	NC	TS	NC
Véronique à feuilles de lierre	TS	NC	TS

PROWL EXPERT à 3 l/ha en PS-PL au printemps

Adventice	PS-PL au printemps
Agrostis jouet-du-vent (Stade : pré-levée)	S
Amarante blanche	S
Amarante blite	S
Amarante livide	S
Amarante réfléchie	S
Arroche étalée	MS
Capselle bourse-à-pasteur	S
Chénopode blanc	S
Chénopode hybride	TS
Coquelicot	TS
Céraiste agglomérée	S
Digitaire sanguine	MS
Fumeterre officinale	MS

Adventice	PS-PL au printemps
Galéopsis	S
Jonc des crapauds	S
Laiteron des champs (Stade : issu de graines)	S
Laiteron maraîcher	S
Laiteron rude	S
Lamier amplexicaule	S
Lamier pourpre	S
Linaire bâtarde	MS
Matricaire camomille	MS
Matricaire inodore	MS
Morelle noire	S
Mouron rouge	TS
Myosotis des champs	S
Panic faux millet (Stade : jusqu'à 1 feuille)	MS
Panic pied de coq (Stade : jusqu'à 1 feuille)	MS
Pensée des champs	S
Pourpier	TS
Pâturin annuel (Stade : jusqu'à 1 feuille)	S
Pâturin commun (Stade : jusqu'à 1 feuille)	S
Renouée des oiseaux	S
Renouée liseron	MS
Renouée persicaire	MS
Renouée à feuilles de patience	S
Réséda	S
Spergule des champs	S
Stellaire intermédiaire	S
Sétaire glauque	S
Sétaire verte	S
Sétaire verticillée	S
Tabouret des champs	TS
Véronique agreste	S
Véronique de Perse	S
Véronique à feuilles de lierre	S

PROWL EXPERT à 2 l/ha en PS-PL au printemps

Adventice	PS-PL au printemps
Amarante réfléchie	MS
Capselle bourse-à-pasteur	MS
Chénopode blanc	MS
Digitaire sanguine	S
Lamier pourpre	TS
Morelle noire	MS
Pourpier	TS
Pâturin annuel (Stade : jusqu'à 1 feuille)	MS
Stellaire intermédiaire	MS
Véronique de Perse	TS

- Très sensible (95% - 100%) ■ Sensible (85% - 94%)
■ Moyennement sensible (70% - 84%) ■ Peu sensible (50% - 69%)
■ Très peu sensible (< 50%) □ Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

CONDITION D'EMPLOI

CEREALES d'HIVER (Blés, triticales, orge et seigle)

Le produit s'utilise en pré-levée ou en post-levée du stade 1 feuille à 3 feuilles des céréales.

En pré-levée :

Le produit s'utilise seul ou associé ou en programme, à une dose adaptée de 1,25 L à 2,5 L par hectare.

Traiter sur un semis effectué à une profondeur d'au moins 2 cm et sur un sol non motteux.

Ne pas traiter sur des sols filtrants ou humifères (MO > 6%).

Ne pas traiter au moment de la levée de la céréale.

En post-levée précoce :

Le produit s'utilise seul à la dose de 2,5 L/ha. Traiter avant le stade 1 à 2 feuilles des adventices. Il est possible de traiter sur un sol gelé, il faut cependant éviter les périodes à forte amplitude thermique.

Il s'utilise associé à la dose de 2 à 2,5 L par hectare.

Sur orge de printemps : Le produit s'utilise en post levée des orges de printemps à la dose de 1.5 L/ha

Le produit ne doit pas être incorporé.

TOURNESOL

En pré-semis incorporé :

Appliquer le produit sur un sol déjà préparé pour le semis à la dose de 3 L/ha en utilisation seul ou à la dose de 2,5 L/ha en utilisation en base de programme. Incorporer après application dans les 6 – 8 premiers centimètres de terre à l'aide d'un outil adapté, afin d'avoir un mélange homogène du produit avec le sol. N'étant pas dégradé par la lumière, l'incorporation peut être faite dans les cinq jours suivant l'application, sans perte notable d'efficacité.

En post-semis - pré-levée :

Le produit peut également être appliqué en post-semis pré-levée du tournesol, de préférence dès le semis, pour profiter de l'humidité du sol. Appliqué en mélange avec un herbicide à spectre complémentaire, il permet de désherber le tournesol en un seul passage.

Remarques :

Appliquer sur un sol soigneusement préparé, peu motteux et suffisamment ressuyé.

Le travail du sol est possible (binage) et sans inconvénient en cours de culture et après application du produit, si l'on ne dépasse pas la profondeur de l'incorporation.

GRAINES PROTÉAGINEUSES DE PRINTEMPS (POIS PROTÉAGINEUX, FÉVEROLE, LUPIN) ; POIS ÉCOSSES FRAIS (pois de conserve)

Post-semis – pré-levée : appliquer le produit sur un sol soigneusement préparé à la dose de 3 L/ha en pré-levée stricte de la culture (200 à 400 litres de bouillie) après un semis à une profondeur régulière. Pour le pois écosse frais, ne pas dépasser la dose de 2 L/ha.

Post-levée :

Pois protéagineux : Le produit s'utilise à la dose de 2 L/ha en post-levée du pois (stade 2 – 8 feuilles).

Pois de conserve : Le produit s'utilise de 0,5 à 1,5 L/ha maximum en post-levée du pois (stade 2 - 3 feuilles).

Féveroles : nous déconseillons l'utilisation de ce produit en post-levée des féveroles.

Lupin : ne pas appliquer le produit en post-levée des lupins.

Remarques :

Le produit est doté d'une sélectivité de position par rapport à la culture et ne doit pas être au contact des graines ou des racines.

Si le semis est réalisé précocement (en février), pour toute application de post-levée, il faut dans les 10 jours qui suivent le traitement une absence de gelée et des amplitudes thermiques inférieures à 15 °C.

SOJA

Appliquer Le produit sur un sol soigneusement préparé à la dose maximale de 2,3 L/ha en pré-levée stricte de la culture. Le semis doit être régulier et tous les grains correctement enfouis.

Le produit à 2,3 L/ha présente une bonne efficacité sur les principales dicotylédones adventices du soja dont le chénopode blanc, l'amarante réfléchie, la renouée persicaire et la morelle noire. Il apporte également une efficacité intéressante sur panic pied-de-coq et digitale sanguine.

Le produit ne doit pas être incorporé. En cas de risque de forte pluviométrie (orages), différer l'application.

CULTURES LEGUMIERES

CHOU, MELON, POTIRON, TOMATE

Le produit s'utilise à la dose «maxi» de 3 L/ha (200 à 600 litres de bouillie) selon les indications suivantes :

Chou repiqué : Pré-plantation avec légère incorporation (par aspersion). Ne pas appliquer sur des sols calcaires (> 50% de CaCO₃) ou légers (< 10% d'argile).

Melon, potiron : En post-plantation, uniquement sur la surface correspondant aux passe-pieds. Application en pré-levée des adventices et juste après la plantation (10 jours maxi conseillé).

Le calcul de la dose s'effectue de la manière suivante :

Si l'on considère que les passe-pieds représentent 1/3 de la surface cultivée, Le produit étant autorisé à 3 L/ha, vous devrez alors préparer pour 1 ha une bouillie contenant 1 de Le produit à répartir de façon homogène sur la surface réservée aux passe-pieds.

Tomate repiquée (racine nue ou mini-motte) :

Traitement en pré-plantation, suivi d'une incorporation par aspersion de 10 à 15 mm, ou une pluie équivalente dans les 48 heures suivant l'application.

Plantation des tomates 24 à 48 heures après l'application et l'aspersion. Le produit étant **sélectif par sa position**, sans autre façon culturale éviter la chute de terre de surface vers le fond du trou de plantation : n'utiliser que des planteuses à socs ou des planteuses ouvrant des sillons ; par ailleurs, vérifier que le collet des plantes se trouve bien à 5-6 cm de profondeur minimum.

Les racines de la plante ne doivent à aucun moment être en contact avec Le produit.

N'utiliser ni sur tomate de semis, ni en cultures sous serre ou sous plastique, ni sur tomate en motte (4 cm x 4 cm x 4 cm et tailles supérieures).

Ne pas ajouter le produit à l'eau d'irrigation ou au goutte-à-goutte.

Pour toute question complémentaire, se référer aux conseils de la SONITO.

Sur Aubergine, BASF ne recommande pas les utilisations du produit, absence de données de sélectivité.

AIL, ÉCHALOTE, OIGNON

Le produit s'utilise à la dose «maxi» de 3 L/ha (200 à 600 litres de bouillie) selon les indications suivantes :

Ail, échalote : Post-plantation, pré-levée de la culture. Pas d'incorporation.

Oignon (type oignon de garde à cycle long) : Post-plantation, pré-levée de la culture. Pas d'incorporation.

Utilisation possible sur oignon de semis en post-semis pré-levée en respectant les conditions d'emploi suivantes :

ne pas utiliser en sols calcaires (> 50% de CaCO₃) ou légers (< 10% d'argile). Moduler la dose en fonction du taux d'argile :

0,8 à 1,5 L/ha si le taux d'argile est compris entre 10 et 25%

1,5 à 2 L/ha si le taux d'argile est supérieur à 25%

Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques de phytotoxicité plus importants lorsque le produit est appliqué en post-semis pré-levée sur oignon de semis que lorsqu'il est employé en post-plantation pré-levée.

Ne pas appliquer en culture sous serre ou abri plastique.

CAROTTE, PANAIS, PERSIL A GROSSE RACINE, SALSIFIS

Le produit s'utilise à la dose de 2 L/ha (200 à 600 litres de bouillie) en post-semis pré-levée de la culture.

CELERI, CELERI-RAVE

Le produit s'utilise en post-plantation de la culture à la dose de 2 L/ha (200 à 600 litres de bouillie) et de préférence en pré-levée des adventices.

Ne pas utiliser sur les cultures de céleri destinées à la production de feuilles (fines herbes).

POIS CHICHE DE PRINTEMPS

Le produit s'utilise en pré-levée de la culture à la dose de 3 L/ha.

Cet usage a été obtenu dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de Terres Inovia. Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

REMARQUES A PROPOS DES CULTURES LEGUMIERES

Appliquer sur un sol soigneusement préparé, peu motteux, exempt de résidus de récolte et suffisamment ressuyé.

Ne pas réaliser de travail du sol après application et en cours de culture.

Ne pas ajouter Le produit à l'eau d'irrigation.

Ne pas utiliser en culture sur serre ou sous plastique.

Ne pas appliquer sur sol filtrant (faiblement pourvu en argile).

Ne pas appliquer sur sol très humifère (> 6%).

Les racines de la plante ne doivent à aucun moment être en contact avec Le produit.

TABAC

Le produit s'applique en pré-plantation sur un sol finement préparé et frais, juste après la dernière façon culturale, à la dose de 3 L/ha. La plantation doit être suivie le plus tôt possible par une pluie ou une irrigation de 15 à 25 mm.

Remarques :

Il est sélectif en pré-plantation de toutes les variétés de tabac (Virginie, Burley, tabac brun).

Il est doté d'une sélectivité de position par rapport au tabac. Les racines de la plante ne doivent pas être en contact avec le produit.

PLANTES A PARFUM, AROMATIQUE et MEDICINALES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'ITEIPMAI (02.41.30.30.79). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

Sur ces cultures, Le produit s'utilise à raison d'une application maximum par an.

Fines herbes

Aneth : le produit s'utilise en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 0,8 L/ha. DAR : 28 jours en production de feuilles – 90 jours en production de graines

Angélique : le produit s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, à l'automne, en septembre-octobre, ou au printemps, en avril-mai, dans 400 L d'eau à la dose de 3 L/ha. DAR : 42 jours

Cerfeuil : le produit s'utilise en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 0,8 L/ha. DAR : 28 jours en production de feuilles – 90 jours en production de graines.

Ciboulette : le produit s'utilise en post-levée de la culture, après coupe, d'avril à juin, ou au repos végétatif, en hiver, ou sur culture installée après coupe, à la dose de 2 L/ha dans 400 L d'eau. DAR : 42 jours

Coriandre : le produit s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, en mars-avril ou juillet-août, à la dose de 0,8 L/ha. DAR : 28 jours en production de feuilles – 90 jours en production de graines

Livèche : le produit s'utilise en post-semis pré-levée (avril-mai) ou en pré-émergence (2ème année), ou au repos végétatif en janvier-février, dans 400 L d'eau à la dose de 3 L/ha. DAR : F (BBCH 07).

Origan : le produit s'utilise sur culture installée, après coupe, en juin, à la dose de 1,5 L/ha. DAR : 28 jours

Persil : le produit s'utilise au repos végétatif, en février, dans 400 L d'eau à la dose de 1,25 L/ha. LE PRODUIT s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, au printemps en avril mai, à la dose de 0,8 L/ha. DAR : 28 jours

Romarin : le produit s'utilise sur culture installée, après coupe, en pousse active, à la dose de 1,5 L/ha. DAR : 28 jours

Sarriette vivace : le produit s'utilise sur culture installée, après coupe, d'avril à juin, à la dose de 1,5 L/ha. DAR : 28 jours

Onagre : le produit s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, en avril mai, dans 400 L d'eau à la dose de 3 L/ha. DAR : F (BBCH 07) en production de racines.

PPAM non alimentaires :

Bleuet : 1 application en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 3 L/ha.

Chardon Marie : le produit s'utilise en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 2,5 L/ha et en post-levée à la dose de 3 L/ha.

Gaude (Réséda) : le produit s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, en avril mai, à la dose de 2,5 L/ha.

Millepertuis perforé : le produit s'utilise en post-plantation de la culture, d'avril à juin après reprise du plant, dans 400 L d'eau, à la dose de 3 L/ha

Pavot de Californie : le produit est autorisé en pré-levée de la culture, à la dose de 2,5 L/ha

Pyrèthre de Dalmatie : le produit s'utilise en post-semis pré-levée ou en post-levée (stade 6 à 8 feuilles) de la culture à la dose de 3 L/ha.

CULTURES PORTE-GRAINE MINEURES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (Informations techniques disponibles au 02.41.80.91.00 ou sur le site <https://www.fnams.fr/>). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore** répertoriés.

Cultures	Doses
Légumineuses fourragères porte-graine :	
Luzerne installée	3 L/ha
Trèfle blanc, trèfle violet, trèfle incarnat, luzerne, sainfoin, vesce de printemps	1,5 L/ha
Graminées porte-graine :	
Fétuque rouge, fétuque élevée, dactyle, ray-grass, brome	3 L/ha

Cultures potagères porte-graine :	
Fève	3 L/ha
Carotte, persil, céleri, panais, coriandre, échalote, fenouil, choux, cerfeuil, aneth, chicorées bisanuelles, pois de senteur, poireau et ciboulette, lupin vivace	2 L/ha
Reine marguerite, haricot,	1,5 L/ha
Courgette, citrouille, coloquinte, oignon, potiron	1 L/ha
Concombre, cornichon, melon	0,8 L/ha





MUGUET

Cet usage a été obtenu dans le cadre de la procédure «Usages Mineurs». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations d'ASTREDHOR (notice technique disponible notamment sur le site www.astredhor.asso.fr). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

Sur muguet, l'application du produit est réalisée en post-plantation ou sur culture en place, avant la levée ou en post-levée de la culture, sur sol propre. Il s'applique à 3 L/ha, en pré-levée des adventices. Pour être pleinement efficace, Le produit doit être positionné dans la zone de germination des adventices. Une pluie ou une irrigation (7– 8 mm environ) est nécessaire après le traitement, pour positionner l'herbicide dans la zone de germination. Cette irrigation de post application n'est nécessaire que si le sol n'est pas préalablement saturé (à la capacité au champ).

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur la matériel pendant la phase de pulvérisation. Les stocker et les porter uniquement à l'extérieur de la cabine.	✓ À usage unique si intervention sur la matériel pendant la phase de pulvérisation.	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
Lunettes ou écran facial certifiées EN 166 (CE, sigle 3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

pendimethaline

elle agit pendant et après la germination des adventices. Elle est absorbée par l'hypocotyle (dicotylédones) et le coléoptile (graminées) pendant leur émergence. Une absorption complémentaire peut avoir lieu par les racelles. Elle inhibe la division et l'élongation cellulaire en bloquant la formation des microtubules du fuseau achromatique par inhibition de la polymérisation de la tubuline dans les méristèmes des tiges et des racines. La pendiméthaline appartient au groupe 3 de la classification HRAC.

CONDITION D'APPLICATION

- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.
- Ne pas appliquer sur un sol filtrant (faiblement pourvu en argile), ni sur sol soufflé.
- Ne pas appliquer sur sol très humifère (MO > 6%).
- Ne pas appliquer sur un sol motteux.
- Le produit doit toujours être employé sur une culture en bon état de végétation et avec les conditions météorologiques suivantes : température inférieure à 25 °C, absence de gelée pendant les 10 jours qui suivent le traitement, en évitant les périodes de forte amplitude thermique.
- Appliquer sur un sol «frais», légèrement humide afin d'obtenir une activité maximale.

- En présence de sécheresse ou de forte chaleur (> 25 °C), traiter tôt le matin ou tard le soir pour éviter l'évaporation de la bouillie.
- Attention ! Danger sur les cultures voisines ; respecter strictement le mode d'emploi.
- Conserver le produit à une température inférieure à 35°C et à l'abri du soleil. Craint le gel.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Agiter le bidon de produit avant la dilution.

Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et verser la quantité de produit nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer 2 fois de suite pendant au moins 30 secondes à chaque fois avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

La pendiméthaline est de couleur orangée, et peut tâcher le matériel ; des produits existent pour éviter la coloration du matériel (pulvérisateur, tracteur...) ou le nettoyer.

AVANT APPLICATION : Pulvériser en préventif un agent d'anti-adhérence pour la protection du matériel. (Exemple : VégéProtect® de Bio Attitude)

APRES APPLICATION : Des produits sont utilisables pour le nettoyage du pulvérisateur après utilisation. (Exemple : Landaya® d'Action Pin)

Avertissements et Précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytostimdata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits


Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPI) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI